

**DEPARTEMENT DE LA DROME**

**COMMUNE D'ALLAN**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21 mai 2024**

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 16

Date de la Convocation : 16/05/2024

Date d'affichage : 16/05/2024

L'an deux mille vingt- quatre et le vingt et un mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- GAUTHIER Laurent- David MAGNET- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Christophe GRANGER - Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Laure DUCHAMP- Alexandra CHABANIS

Excusés : Mylène DELORME (pouvoir donné à Laurent GAUTHIER)- Nathalie MARECHAL (pouvoir donné à Marylin MOUTET)- Jean GRANGER- Véronique AUGIZEAU

Christophe GRANGER a été nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2024-038 : Décision modificative n° 1 du Budget du service de l'eau**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Vu le budget de l'eau adopté par délibération n° 2024-029 du conseil municipal en date du 2 avril 2024,

Monsieur le Maire propose la décision modificative n°1 suivante sur le budget du service de l'eau 2024 actant du dégrèvement en faveur de SDH suite à un trop perçu de la Commune sein de la Résidence l'Ameurier.

Le budget du Service de l'Eau serait donc modifié comme suit :

**Section de fonctionnement- Dépenses:**

Chapitre 67 678 Charges exceptionnelles : + 700

Chapitre 011 618 : Autres : - 700

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

**AUTORISE** la décision modificative suivante :

**Section de fonctionnement- Dépenses:**

Chapitre 67 678 Charges exceptionnelles : + 700

Chapitre 011 618 : Autres : - 700

**Yves COURBIS,**

**Maire**



**Christophe GRANGER**

**Secrétaire de séance**



**POUR :16  
CONTRE : 0  
ABSTENTION :0**